



HAL
open science

Du statut des séquences non dénomminatives construites par dérivation

Francine Gerhard-Krait

► **To cite this version:**

Francine Gerhard-Krait. Du statut des séquences non dénomminatives construites par dérivation. René Daval; Pierre Frath; Emilia Hilgert; Silvia Palma. Les théories du sens et de la référence. Hommage à Georges Kleiber, 4, Éditions et presses universitaires de Reims, pp.361-376, 2014, Res per nomen, 9782915271805. hal-01860815

HAL Id: hal-01860815

<https://hal.univ-reims.fr/hal-01860815>

Submitted on 30 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Du statut des séquences non dénominatives construites par dérivation

Francine Gerhard-Krait
Université de Strasbourg, EA 1339 LiLPa - Scolia
gerhard@unistra.fr

Cette étude porte sur les séquences construites par la morphologie lexicale que l'usage n'entérine pas dans la langue ou dont la stabilité lexicale n'est pas avérée, et qui ne sont pas des dénominations au sens kleibérien du terme. Ainsi, contrairement au verbe *dérembourser*, créé et largement diffusé pour désigner la cessation partielle ou totale du remboursement de certains médicaments, dont la lexicalisation semble incontestable aujourd'hui, bien qu'il ne soit pas lemmatisé dans les grands dictionnaires, certaines séquences construites morphologiquement ne font pas recette. Il peut s'agir d'hapax d'auteur (*les chiens se décollérisent*, Léo Ferré), ou de formations récentes dont on ignore la pérennité (*démobilité*). Il pourrait s'agir aussi d'emplois marqués, ou de réinterprétations d'une forme lexicale construite stabilisée par ailleurs, comme pourrait l'être l'emploi de *dépoussiérer* dans *se dépoussiérer l'œil* (s'enlever une poussière de l'œil) ou encore celui du nom *fauteuil roulant* pour désigner un fauteuil de bureau muni de roulettes. Cette problématique est abordée différemment selon le domaine qui s'y intéresse (morphologie, sémantique, lexicographie, terminologie, etc.), elle est traitée ici à partir des « mots construits par dérivation », dans une optique sémantique et référentielle, qui, comme on le verra, induit une certaine conception de la dimension et du rôle sémantique de la structure morphologique des unités lexicales construites.

Après quelques précisions théoriques et méthodologiques, nous évoquerons les difficultés à vérifier le statut dénominatif des séquences construites non lemmatisées dans les grands dictionnaires et pointerons ce qui brouille la frontière entre séquences construites (désormais SC) sémantiquement codées et non codées. Puis nous montrerons ce qui peut rapprocher les SC non lexicalement codées

une « désignation occasionnelle ». Quelques prolongements sur la possible confusion entre motivation sémantique des SC et sens lexical nous permettront de conclure.

Détours théoriques et méthodologiques

Même s'ils peuvent servir à d'autres fins, les procédés de dérivation lexicale ont essentiellement vocation à construire des mots, mais toutes les séquences effectivement construites et repérables dans le discours n'ont pas de devenir ou n'acquièrent pas un statut dénominatif et ne s'inscrivent pas en tant qu'unité lexicale dans la langue. Le statut de dénomination, tel que nous le considérons, a été défini puis précisé par Kleiber au fil de ses travaux (1981, 1984, 2001, 2003, 2012, la liste n'est pas exhaustive). Ce statut est régulièrement réexaminé, notamment pour étendre le champ d'application de la notion de dénomination et la rendre plus opératoire (*Langue française* 174, Petit, 2009 et 2012 a et b, pour des travaux récents). Comme le signale Kleiber (2012 : 46), si cette notion est importante « pour la construction conjointe du sens et de la référence », le problème que nous avons à la circonscrire relève de « [...] la difficulté qu'il y a à maîtriser la complexité des dimensions qu'elle implique »¹.

La notion de dénomination

Partant de ses définitions antérieures, Kleiber (2001) reprecise ce qu'est une dénomination² :

- a) une relation entre une expression linguistique *X* et un élément *x* de la réalité
- b) un acte de dénomination préalable, c'est-à-dire l'instauration d'un lien référentiel ou d'une fixation référentielle résultant soit d'un acte de dénomination effectif soit d'une habitude associative

¹ Une telle difficulté ne conduit pas nécessairement, contrairement à ce que certains courants affirment, au rejet de la notion, elle peut bien au contraire encourager la poursuite des investigations.

² Nous renvoyons à l'auteur pour les détails définitoires.

- c) une association référentielle durable qui fait l'objet d'un apprentissage, qui a pour résultat l'acquisition d'une compétence référentielle permettant ensuite de désigner x à l'aide de X sans que l'on ait besoin de justifier le lien référentiel
- d) elle a un sens lexical codé, préconstruit
- e) elle s'accompagne d'une présupposition existentielle
- f) elle n'est pas l'abréviation d'une combinaison noématique
- g) les catégories lexicales majeures sont toutes concernées par ce statut, même s'il existe un lien fonctionnel privilégié avec la catégorie du nom.

Unité lexicale, dénomination et séquences construites par la morphologie dérivationnelle

Dénomination et unité lexicale

A la suite de Kleiber (2003 : 97), lorsqu'il affirme que le statut de dénomination est capable de donner une justification sémantique à la notion d'item lexical (*cf.* également Mortureux, 1997, Cusin-Berche, 1999), nous poserons que si une SC a un statut dénominatif, alors elle a forcément aussi celui d'unité lexicale. Présenter les choses de cette manière sert plusieurs objectifs. D'une part, cela permet de ne pas entrer dans le débat qui consiste à savoir si les notions d'unité lexicale et de dénomination sont strictement corrélées. La question se pose par exemple pour le lexique familier (*cf.* les positions contradictoires de Kleiber et Tamba, 1990, Cadiot et Nemo, 1997, Petit, 1999). Elle se pose également pour les noms de sens général voire très général dont le fonctionnement sémantique et référentiel reste encore largement à décrire et pour lesquels les traits dénominatifs sont plus difficiles à établir. Le couplage de ces deux notions nous permet, d'autre part, de rejeter la position de Temple (1995), qui, pour expliquer certains cas de polysémie³, assigne à certaines unités lexicales construites un statut sémantico-référentiel hybride entre emplois dénominatifs et non-dénominatifs mais lexicalisés. Cette option n'est pas sans poser

³ Voir par exemple la réponse proposée par Petit (2009, 2012 b : 33).

problème, à la fois parce qu'elle autorise qu'une polysémie puisse être fondée et répartie sur des phénomènes sémantiques de stabilités inégales⁴, et parce qu'elle rend la notion de dénomination inopérante, car incapable de servir de principe discriminant entre ce qui est lexicalement stabilisé et ce qui ne l'est pas. Associer dénomination et unité lexicale pour ce qui est des mots construits nous autorise alors à prendre clairement position sur la différence de fonctionnement sémantique et référentiel entre une SC codée et SC non codée ou non stabilisée, notamment en mettant en avant l'autonomie sémantique des SC dénominatives par rapport à leur structure morphologique ; avec comme idées majeures (i) que le sens de ces unités n'est pas calculable et renégociable à chacun de leurs emplois et que tout nouvel emploi ne relève pas *ipso facto* de la polysémie de l'unité en question, et (ii) que le sens stable et codé d'une SC ne se calcule pas à partir du sens de sa base. Dans cette perspective, si un calcul doit être fait, c'est probablement celui qui mène du produit fini vers les composants. Cette mise au point sert, en outre, à circonscrire l'emploi de la notion d'unité lexicale que l'on réserve alors aux séquences lexicalement codées, le terme séquence ne préjugant dès lors ni du statut d'unité lexicale ni du statut dénominatif.

Dénomination et séquences construites par la morphologie dérivationnelle

A dessein, cette enquête est limitée aux séquences construites par dérivation. En premier lieu, il s'agit d'évacuer les problèmes spécifiques liés au statut dénominatif et lexical des SC polylexicales (degré de figement, existence de statuts intermédiaires entre séquences libres *vs* figées (*cf.* par exemple Gross, 1996, Mejri, 2003, Mejri *et alii*, 2008, Petit, 2008 et 2009, sur le figement, et les travaux de Kleiber sur les proverbes). En outre, ces séquences ne forment pas une unité formelle directement repérable, elles se confondent alors davantage avec les expressions syntaxiques désignationnelles

⁴ Entre autres critères d'identification des phénomènes polysémiques, on pense ici au critère de la robustesse sémantique d'un polysème (*cf.* Kleiber, 2005, 2006, 2008).

(*passer l'éponge, table ronde*), et la question de leur codage lexical se pose alors dans le sens inverse de celui qui nous intéresse ici. En second lieu, les procédés de construction de mots par dérivation, au moins pour les plus productifs d'entre eux, sont relativement réguliers et présentent des patrons sémantico-formels généraux et donc une part de motivation qui assure globalement une interprétabilité en discours aux séquences qu'ils construisent. Leur productivité est en outre garante d'une facilité de création et d'emploi (individuel ou à visée terminologique). La possibilité d'être associé à une représentation sémantique même minimale contribue ainsi à brouiller la frontière entre codage lexical et non codage. En dernier lieu, les SC dérivationnelles non lexicalement codées sont celles qui s'apparentent le plus au format des unités lexicales les plus « classiques » ; elles ont une forme compacte de « mot » – unité graphique et phonique à laquelle est canoniquement, mais bien sûr non exclusivement, associé le « tout formel que représente la dénomination » (Kleiber, 2003 : 102). Ce format leur permet à la fois de se différencier grandement des expressions syntaxiques désignationnelles, au fonctionnement desquelles par ailleurs on aimerait les comparer, et leur permet de se fondre facilement dans le décor lexical, ce qui rend le repérage des SC néologiques non dénominales plus difficile. Cette difficulté se voit renforcée si l'on accepte que la présence en discours d'un mot inconnu comme le *praloret* de Kleiber (1999 : 29, 2003 : 101) « m'engage à concevoir qu'il y a quelque chose qui s'appelle ou qui est un ou du praloret ». Une SC inconnue de format « mot » présente dans un discours, bénéficie donc d'emblée d'une présomption d'existence en tant qu'unité lexicale. C'est alors son statut dénominal éventuel qu'il faudra chercher à établir et, comme on le rappellera dans la section suivante, là est toute la difficulté. En effet, il est plus facile et moins coûteux de démontrer qu'une dénomination a un sens codé, que d'affirmer qu'une SC en est dépourvue, compte tenu du fait évoqué précédemment, qu'une SC bien formée propose en contexte un guide de lecture, une sorte de mode d'emploi minimal, en bref, elle manifeste du sens.

Repérage des SC non lexicalement codées

Une frontière pas toujours facile à dessiner

Statuer sur le caractère dénommatif d'une SC n'est pas chose aisée en l'absence d'inscription dictionnaire, laquelle constitue de fait un indice de stabilité lexicale fort, et pour le locuteur ordinaire, une garantie d'existence et de légitimité. Pour autant, on le sait, ne pas être lemmatisé dans un dictionnaire et notamment dans les grands dictionnaires de langue ne constitue pas un motif de rejet suffisant⁵, mais le repérage des usages et plus encore celui des usages pérennes est une lourde entreprise⁶. Les SC *dérembourser*, *désépiner* et *déconetter* serviront à poser trois situations de lemmatisation et trois problèmes dénommatifs différents.

Le verbe *dérembourser* (2 370 000⁷ résultats sur *Google*) et le nom *déremboursement*, nés de la nécessité de dénommer une nouvelle réalité, illustrent parfaitement la problématique d'une quasi absence de lemmatisation des grands dictionnaires électroniques⁸ et papier. En effet, seuls *Médiadico* et *Reverso* mentionnent leur existence, leur stabilité lexicale ne fait pourtant aucun doute⁹. En effet, ces deux mots sont largement utilisés dans les médias (1-2), par les

⁵ Cf. l'article de Dal et Namer (2012), « Faut-il brûler les dictionnaires ? [...] », dans lequel les auteurs s'interrogent sur les options qu'a le linguiste lorsqu'il cherche à établir si un « mot » est ou n'est pas inscrit dans l'usage.

⁶ Laquelle nécessite une observation minutieuse et raisonnée des fréquences d'emplois notamment dans les corpus numériques selon un protocole théorique et méthodologique susceptible de légitimer la collecte et l'analyse des données.

⁷ Ce nombre correspond au nombre de sites présentant une ou plusieurs occurrence(s) du mot constituant la requête sur le moteur de recherche *Google*, il n'est pas, loin s'en faut, exempt de doublons. Ce type d'informations n'a pas la valeur scientifique d'une étude statistique.

⁸ Rassemblés sur le site *Lexilogos* (http://www.lexilogos.com/-francais_langue_dictionnaires.htm), dont *Tlfi*, *Larousse*, *Reverso*, *Médiadico*, etc.).

⁹ Sur la question de l'inscription de nouvelles expressions dans les dictionnaires d'usage, voir par exemple Gerhard-Krait 2014 (à par.).

professionnels de la santé et les locuteurs en général pour renvoyer à une pratique particulière définie en (3-4) :

- 1) *Le Pen envisage de dérembourser l'IVG en cas de besoins budgétaires.* (<http://www.liberation.fr/politiques/01012394154-le-pen-prete-a-derembourser-l-ivg-en-cas-de-besoins-budgetaires>).
- 2) Cette dernière solution vise à dérembourser massivement un certain nombre de médicaments dont le « Service Médical Rendu » (SMR) est jugé insuffisant par la Haute Autorité de Santé (HAS), (...). (<http://journal-audible.org/deremboursement-massif-de-medicaments-par-la-securite-sociale/>).¹⁰
- 3) *S'emploie au sujet des médicaments qui ne sont plus remboursés par la Sécurité Sociale.* (<http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/derembourser#mediadico-def>).
- 4) Déremboursement **nm** (administration) *réduction ou suppression du remboursement d'un médicament ou d'un traitement médical par la Sécurité Sociale.* (<http://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/d%C3%A9remboursement>)

Ces deux SC semblent vérifier les propriétés définitoires d'une dénomination (*cf.* la sous-section consacrée à la définition de la dénomination). On évoquera le fait que *dérembourser* vérifie les propriétés a) et b) car la pratique qui consiste à réduire ou supprimer le remboursement de médicaments par la Sécurité Sociale s'appelle / se nomme¹¹ *dérembourser*, autrement dit, le nom, le mot, le terme qui sert à la dénommer est *dérembourser*. Le verbe vérifie également la propriété d), du fait qu'il présuppose la représentation sémantique particulière, préconstruite et codée de « réduire ou supprimer le remboursement de médicaments par la Sécurité Sociale ». Ce codage est arbitraire, en ce sens qu'il fixe de manière non autrement prédictible les conditions d'emploi de ce verbe. Ainsi, en l'état actuel

¹⁰ Les sites cités dans les exemples de 1) à 4) ont été consultés le 16.04.2013.

¹¹ Nous laissons de côté ici le détail de la problématique selon laquelle les verbes *s'appeler* et *nommer* sont plus appropriés aux dénominations nominales (*cf.* Kleiber, 1984 : 83-85, et les propositions de Petit (2012), pour régler le problème). Signalons tout de même que Kleiber (1981 : 82-96, 1984 : 86-87) précisait déjà que la difficulté provenait de la nécessité pour pouvoir parler d'une chose de lui donner la forme d'un nom.

du codage de *dérembourser*, on peut affirmer qu'il ne s'applique pas adéquatement à d'autres formes de cessation partielle ou totale de remboursement (? *dérembourser ses dettes*). Il y a bien codage de la relation et nécessité de mémoriser ce qui est arbitrairement posé. Dès lors, si ce verbe venait à pouvoir décrire et dénommer de manière stable d'autres types de référents, il s'agirait de s'interroger sur la nature de ce changement ou de cette extension de sens.

La SC *désépiner*¹² (environ 261 résultats sur *Google*) n'est recensée par aucun des dictionnaires papiers ou électroniques. La grande majorité des occurrences recensées émanent de sites professionnels relevant de l'art floral et du jardinage (5-6) : *désépiner les roses, les ronces*, et pour quelques cas à la cuisine (*désépiner les figues de barbarie, les poissons*). Pour l'exemple (6), la nature officielle du site peut servir de caution d'usage stabilisé. En outre, ce verbe dans son acception « florale » sert de base au nom d'instrument *désépinoir*, lequel apparaît dans des catalogues en ligne (6-7)¹³ :

- 5) [Question d'examen pour le CAP fleuriste] : Précisez les étapes de la préparation des roses (juste livrées) avant de les mettre en magasin. [Premier élément de réponse] : **Désépiner** sur 1/3 de la tige. (<http://www.crdp-montpellier.fr/ressources/examens/sujets/2005/500/31218/EP2/C06.pdf>)
- 6) Le **désépinoir**, appareil professionnel permettant de retirer les épines (**désépiner**) des roses sur vos tiges de fleurs sans se piquer. (<http://www.lemondedujardin.com/desepinoir-fleuriste-oasis,fr,4,desepinoir.cfm>)
- 7) **Désépinoir** de luxe – [...]. Pour **désépiner** vos roses en un tour de main en toute sécurité. (http://www.decomalin.com/product.php?id_product=194)

Ce verbe semble donc en usage dans des jargons professionnels, mais n'est probablement pas d'emploi courant comme peuvent en

¹² Dans Gerhard-Krait (2000), l'absence de lemmatisation dans les grands dictionnaires papier nous avait amenée à conclure à l'inexistence de ce verbe.

¹³ La date de consultation des sites est le 17.04.2013 pour les exemples de 5) à 7) et le 16.04.2013 pour les exemples de 8) à 12).

témoigner les échanges (8-9) dans lesquels les scripteurs s'interrogent sur l'existence d'une relation établie entre une expression linguistique *X* et une chose *x* de la réalité :

- 8) Il y a le verbe **épépiner** pour l'action d'enlever les pépins d'un fruit. Je cherche désespérément s'il existe un mot pour l'action d'enlever les épines
Ben non, les roses ont des aiguillons !
Merci Knu ! :) ou s'il faut juste garder l'expression « enlever les épines ».
A mon avis, il n'y a pas vraiment de verbe autre que « enlever les épines [...] ». Sinon, on pourrait envisager désépiner [...]
(<http://french.stackexchange.com/questions/1353/epepiner-pour-les-pepins-et-pour-les-epines/1354#1354>)
- 9) Je ne sais pas s'il existe un terme pour dénommer cette curieuse propension à enlever les épines... des roses ou du pied ! Clin d'œil. (<http://forum-entraide-surendettement.fr/archives/index.php?topic=28.555>)

La SC *découetter* (environ 130 résultats) n'apparaît pas non plus dans les dictionnaires et on compte une centaine d'occurrences essentiellement dans des forums de discussions. Elle donne lieu à deux types d'interprétation et donc à deux structures paraphrasables par « sortir de la couette / se lever » pour les exemples (10-11) et « enlever les couettes » dans le sens de « décoiffer » dans l'exemple (12) :

- 10) c'est chez tout le monde que ça caille (il va nous manquer un smiley glagla) et il faut bien « **découetter** » quand même [...]. FROID sur toute la France... ; ici dans l'AUDE. QUELQUES flocons ; Malgre certaines avec quelques soucis... ON a quand meme de la chance ; de pouvoir COUETTER... sous un vrai. toit (<http://www.beaute-test.com/forums/index.php?topic=302965&start=660>)
- 11) *Brrrrr ! ... il fait frisquet le matin, dur dur de se « découetter » !*
(<http://www.forum-ouvert.com/-forum-ouvert-de-absolument-start29151/index5544.html?s=f0a9ae892-fdce4d074ab32ae25236d57&>)
- 12) *cheveux **découettés**, le maquillage qui coule sur le visage, [...].*
(<http://mearyee-pierrlefebvre.skyrock.com/47.html>)

Il y a tout lieu de penser qu'il s'agit de créations individuelles, d'emplois non lexicalisés. Les guillemets utilisés par les scripteurs

indiquent leur conscience d'un usage non reconnu. Contrairement à *dérembourser*, et sans doute à *désépiner*, les deux séquences *découtetter* n'ont pas de représentation lexicale. Les deux formes construites homonymes et leurs valeurs respectives émergent conjointement en discours. Leur interprétation est alors guidée par les structures morphosémantiques et la règle qui leur est attachée, le tout étant spécifié par le contexte.

Vérification des traits dénominatifs

Il s'ensuit que, techniquement, même pour le linguiste, l'existence d'un sens lexicalement codé n'est pas toujours facile à déterminer, notamment lorsqu'une SC n'est pas d'usage courant¹⁴ comme *désépiner* et bien d'autres termes techniques (*désailer*, *débecquer*, *désongler*, par exemple) qui dénomment des pratiques inconnues de tout un chacun. Un usage restreint et une absence de dictionnairisation rendent la relation entre le signe linguistique et la chose ou les choses qui lui sont associées difficile à appréhender et à circonscrire. Le statut dénominatif de ces SC dans leurs différents emplois est alors nécessairement incertain. Si cet aspect est handicapant pour une prise de décision, il permet en contrepartie de légitimer l'idée que la relation entre un signe linguistique et une chose requiert un apprentissage. Cette difficulté rend incontrôlable l'application des tests dénominatifs à des SC inconnues non répertoriées dans les dictionnaires. En effet, et quelle qu'en soit la raison, si l'on ne sait pas qu'une SC est lexicalisée, aucun des traits dénominatifs ne peuvent être établis avec assurance et l'on ne peut absolument pas prévoir quelles seront ses conditions / restrictions d'emploi : l'emploi de *désépiner* dans le domaine de la cuisine par exemple est-il stabilisé ? L'inverse en revanche n'est pas vrai. En effet, la codification avérée d'une SC renseigne sur les conditions / restrictions de son emploi et nous guide dans le repérage d'emplois

¹⁴ « Cela pose la question des habitudes associatives, différentes selon les degrés de connaissances par les locuteurs des choses désignées, et donc la question des différences d'habitudes associatives selon les communautés discursives qui les désignent. » (Moirand, 2004).

indus. La difficulté évoquée ne peut donc pas hypothéquer la différence de fonctionnement sémantique et référentiel entre une SC non lexicalement codée ou dont on ignore le codage et une SC pour laquelle les propriétés dénominatives sont vérifiées. C'est bien la codification du sens qui permet de dire que **se dépoussiérer l'œil* est un emploi déviant, et que *dérembourser* n'est pas simplement l'antonyme de *rembourser*.

Statut d'une SC non dénominate

Les deux parties précédentes ont permis de réaffirmer qu'en dépit des difficultés évoquées, il est pertinent de poser une dichotomie entre SC dénominatives et non dénominatives sur la base de fonctionnements lexical et sémantico-référentiel différents. La question soulevée dans cette dernière partie concerne la définition et la « dénomination » du statut et du fonctionnement des SC non lexicalement stabilisés. En somme, si les SC non dénominatives ne sont pas des unités lexicales, que sont-elles, et si ces SC n'ont pas un fonctionnement sémantico-référentiel dénominatif, comment fonctionnent-elles ?

Statut lexical

Pour Cusin-Berche (1999), les SC dont le statut dénominatif n'est pas garanti sont des néologismes, ces derniers n'ont pas de dimension lexicale. Les SC dont le sens codé est entériné sont des dénominations. Pour Sablayrolles (2007, 2012), la différence entre SC non codée et SC codée correspond globalement à l'opposition nomination / dénomination¹⁵. La nomination relève à la fois du processus et de l'acte de donner un nom à quelque chose, la dénomination est quant à elle le résultat de la stabilisation d'une

¹⁵ L'opposition nomination *vs* dénomination définie par Siblot (2001) ne permet pas de différencier en discours le stable du non stable et ne peut donc pas servir à distinguer les SC entre elles : la nomination est l'acte verbal de nommer qui relève de l'activité discursive et qui dépasse le cadre du mot, et la dénomination est la stabilisation en langue voire la dictionnarisation d'une unité linguistique. Tout est donc nomination en discours.

nomination. Le discours mêle ainsi nomination(s) et dénomination(s). Tout acte de nomination correspond alors globalement¹⁶ soit à la création / apparition d'une nouvelle forme, soit à la création d'un nouveau sens. On peut en déduire grossièrement, pour ce qui nous intéresse, que l'occurrence d'une SC non répertoriée dans les usages est à la fois la trace et le résultat d'une nomination. Toute dénomination a d'abord été une nomination, mais être une nomination ne préjuge en rien d'un devenir et d'un fonctionnement dénominatif et donc lexical. Les nominations sont des séquences en attente d'une sanction sociale, d'une stabilisation dénominative.

Statut sémantique et référentiel : notion de désignation occasionnelle et SC

Qu'en est-il du statut sémantico-référentiel des SC non dénominatives ? Le concept de dénomination s'oppose à celui de désignation occasionnelle (Kleiber, 1984, 1996, 2001) sur la base de la fonction dénominative stable des expressions lexicales *vs* de l'aspect occasionnel des procédés compositionnels de désignation (*la mosquée vs le lieu de culte des musulmans*). Ces derniers se définissent par la négation des traits spécifiques aux dénominations : il n'y a pas d'attribution de l'expression linguistique « *a priori* en propre à l'entité à laquelle elle renvoie, mais qu'elle permet de désigner par l'intermédiaire des informations (descriptives ou autres) qu'elle comporte » (Kleiber, 2012 : 46). Cette opposition concerne donc avant tout la différence entre une expression lexicale et une expression syntaxique, deux modes différents de renvoi et d'accès à la référence. Elle ne semble pas envisagée pour régler la question du statut des SC non codées. Pourtant, et en dépit de leurs nombreuses différences, ces SC ont un fonctionnement sémantique et référentiel qui s'apparente à celui des désignations occasionnelles. Si les composants de ce type de SC, tout comme les règles qui président à

¹⁶ Cf. Sablayrolles (2007 et 2012) pour une typologie plus serrée des phénomènes de néologie : néologisme non nominatif, nomination sans nouveau signifiant, néologisme nominatif, renomination.

leur combinaison, sont sémantiquement largement sous-spécifiées par rapport aux composants d'une séquence syntaxique, l'interprétation d'une SC non dénominateive repose elle aussi sur la combinaison des informations (descriptives ou autres) véhiculées par les composants de la structure morphologique. En effet, si l'on admet que la construction des mots relève généralement de procédés morphologiques qui dessinent des configurations morphosémantiques schématiques et générales obéissant à des règles de combinaisons, on peut aussi admettre que leur interprétation en discours repose sur un principe de la motivation. Cette motivation n'est certes pas la compositionnalité qui est à l'œuvre dans la construction et l'interprétation des expressions syntaxiques mais elle est ce sur quoi se fonde l'interprétation en discours des SC non lexicalisées. Ainsi, au regard de son utilisation discursive, on peut dire que le segment [*couette*] de *déconetter* décrit soit la couette du lit, soit la couette / coiffure, et qu'au segment [*dé*] est généralement associée une valeur négative, le tout ayant la forme d'un verbe. Ce sont ces informations et leur combinaison qui autorisent *déconetter* à signifier chaque fois quelque chose en discours. Sans cette motivation, nous serions ramenés à l'opacité du « praleret ». Ces deux types de structure ont également en commun une certaine liberté d'utilisation référentielle. Les SC non sémantiquement stabilisées sont disponibles pour désigner occasionnellement un référent et ceci aussi longtemps qu'elles ne sont pas contraintes par les propriétés lexico-sémantiques que leur confère le statut dénominatif. Si le verbe *dépoussiérer* n'était pas une dénomination, sa structure permettrait aussi bien de désigner l'acte d'enlever la poussière sur un meuble que celui qui consiste à s'enlever une poussière de l'œil.

Quelques prolongements en guise de conclusion

Si on laisse de côté les problèmes de repérage de la valeur dénominateive d'un mot construit liés à la vérification de sa stabilisation en langue, l'une des grandes difficultés à cerner la dimension dénominateive d'une séquence construite émane de la possible confusion entre la motivation morphosémantique d'une SC

créée selon une règle de construction de mot, et le codage sémantique et lexical qui résulte de son éventuel statut de dénomination. Cette confusion naît probablement du fait que la frontière entre les deux n'est pas toujours clairement définie. Il n'est pas exclu, par exemple, que les études morphologiques poussent trop loin la question de la motivation ou de la transparence sémantique des SC, en intégrant dans la description sémantique de la structure morphologique des traits sémantiques dénominatifs, donc des dimensions qu'elle est incapable de prévoir, ou en élargissant la description d'une SC codée à des phénomènes relevant de la désignation occasionnelle. En somme dans les faits, statuer sur le caractère néologique *vs* dénominatif d'une SC est une affaire délicate, mais cet aspect ne saurait remettre en cause la pertinence de leur opposition.

Références bibliographiques

- Cadiot, P., Némou, F., 1997, « Pour une sémiogénèse du nom », *Langue française*, 117, 24-34.
- Cusin-Berche, F., 1999, « La notion d'unité lexicale en linguistique et son usage en lexicologie », *Linx*, 40, 1-15 (mis en ligne le 22 juin 2012, URL : <http://linx.revues.org/730> ; DOI: 10.4000/linx.730, consulté le 30 mars 2013).
- Dal, G., Namer, F., 2012, « Faut-il brûler les dictionnaires ? Ou comment les ressources numériques ont révolutionné les recherches en morphologie », *SHS Web of Conferences* 1 1261-1276 (2012) DOI : (<http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20120100217>, consulté le 1^{er} avril 2012).
- Gerhard-Krait, F., 2000, *La préfixation en dé(s)- : formes construites et interprétations*, Thèse de doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg II.
- Gerhard-Krait, F., 2014 (à par.), « Néologie et dictionnaire d'usage : la question de la codification sémantique », *Neologica*, 8.
- Gross, G., 1996, *Les expressions figées en français : les mots composés et autres locutions*, Paris : Ophrys.
- Kleiber, G., 1981, *Problèmes de référence. Descriptions définies et noms propres*, Paris : Klincksieck.
- Kleiber, G., 1984, « Dénomination et relations dénominatives », *Langages*, 76, 77-94.

- Kleiber, G., 1996, « Noms Propres et noms communs : un problème de dénomination », *Méta*, n° spécial *La dénomination*, Presses de l'Université de Montréal, 567-589.
- Kleiber, G., 1999, *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- Kleiber, G., 2001, « Remarques sur la dénomination », *Cahiers de praxématique*, 17 (3), 515-531.
- Kleiber, G., 2003, « Sur la sémantique des dénominations », *Verbum*, XXV, 1, 97-106.
- Kleiber, G., 2005, « Quand y a-t-il sens multiple ? Le critère référentiel en question », in Soutet, O. (éd.), *La polysémie*, Paris, Presses de l'Université, Paris-Sorbonne, 51-73.
- Kleiber, G., 2006, « Y a-t-il des micro-sens ? », in Wolf, D., Hoinkes, U. et alii (Hrsg.), *Lexikalische Semantik und Korpuslinguistik. Akten der Geckelergedenktagung*, Tübingen: Narr Verlag, 51-66.
- Kleiber, G., 2008, « Petit essai pour montrer que la polysémie n'est pas un sens interdit », in Durant et alii. (éd.), *Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF'08*, Paris, Institut de Linguistique Française, 87-101.
- Kleiber, G., 2012, « De la dénomination à la désignation : le paradoxe ontologico-dénotatif des odeurs », *Langages*, 174, 45-58.
- Kleiber, G., Tamba, I., 1990, « L'hyponymie revisitée : inclusion et hiérarchie », *Langages*, 98, 7-32.
- Mejri, S. (éd.), 2003, *Le figement lexical*, *Cahiers de lexicologie*, 82 / 1.
- Mejri, S. et alii (éd.), 2008, *Le Figement lexical*. Actes des Rencontres Linguistiques Méditerranéennes, Tunis, CERES.
- Moirand, S., 2004, « De la nomination au dialogisme : quelques questionnements autour de l'objet de discours et de la mémoire des mots », in Cassanas A., Demange, A. et alii (éd.), *Dialogisme et nomination*, Montpellier : Publications de l'université Montpellier 3, 27-61.
- Mortureux, M. F., 1997, *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, Sedes.
- Petit, G., 1999, « La double hybridation de l'unité lexicale », *Linx*, 40, 137-158.
- Petit, G., 2001, « Pour une conception lexicologique de la dénomination », *Cahiers de praxématique*, 36, 93-115.
- Petit, G., 2008, « Figement et dénomination », in Blumenthal, P., Mejri, S. (éd.), *Les séquences figées : entre langue et discours. Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur*, 36, Franz Steiner Verlag, Stuttgart, 133-144. (manuscrit d'auteur version 1, publié 16 mars 2010, 1-14 : http://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/docs/00/41/09/09/PDF/denomination_et_figement.pdf, consulté le 10 décembre 2012).

- Petit, G., 2009, « Le mot : Morphologie et figement », *Le français moderne* 77, 1, 33-54. (manuscrit d'auteur version 1, publié le 16 mars 2010, 1-16 http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/41/09/17/PDF/Mot_Morphologie_et_Figement.pdf, consulté le 10 décembre 2010)
- Petit G., 2012 a, « Pour un réexamen de la notion de dénomination », *Langue française*, 174, 87-99.
- Petit, G., 2012 b, « Présentation : la dénomination », *Langues française* 174, 3-9.
- Sablayrolles, J. F., 2007, « Nomination, dénomination et néologie : Intersection et différences symétriques », *Néologica*, 1, 87-99.
- Siblot, P., 2001, « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante et le propre du nom », *Cahiers de praxématique*, 36, 189-214.
- Temple, M., 1995, « L'analyse morphologique d'un mot construit : un point de vue particulier sur la dénomination », *Scolia*, 3, 11-30.